Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600297-20251219-55_2025-DE

Département
du **MORBIHAN**

MAIRIE DE CALAN

Arrondissement
de **LORIENT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALAN

L'an deux mil vingt-cinq le 19 décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GUIGUEN, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

Présents : Yann GUIGUEN, Bernard FIOLEAU, Jessica TRIQUET, François GABILLET, Gilles DELANOE, Yolande OLIVIER, Françoise HELIAS, Marie-Noëlle RAUDE, Yann LE GUEVELLO, Sandrine JUHEL, Erwan L'HEREEC, Jean-Noël LE DROGO, Yvonne LE TERRIEN, Michel JAFFRELOT.

Absents excusés : Audrey AUFFRAY-FAVRE,

Monsieur Erwan L'HEREEC a été nommé secrétaire de séance.

N° 55-2025 : VENTE TERRAINS PLACE DU FOUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'entériner la vente du terrain jouxtant le salon de coiffure :

- Une partie de la parcelle AB-171 à Madame Ysoline BEDARD (ou sa société), pour notamment son projet de cabinet infirmier, au rez-de-chaussée, et de logements à l'étage. Surface partiellement viabilisée, estimée à environ 250 m2.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à vendre cette parcelle au tarif de 70€ le m2.

- Une partie de la parcelle AB 173, située au sud du terrain de la parcelle AB 172, et une partie de la parcelle AB 171 situé au sud de la parcelle AB 169, soit à Madame Morgane DANIEL (ou sa société), soit à Madame Ysoline BEDARD (ou sa société). Surface totale estimée à environ 30 m2, non viabilisée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire autorise à vendre cette parcelle au tarif de 50€ le m2.

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Erwan L'HEREEC

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Yann GUIGUEN

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le 23 DEC. 2025
De la publication le 23 DEC. 2025
Fait à Calan, le 23 DEC. 2025
Le Maire,

Mairie de CALAN 56240 (Morbihan)